



LA FSU TERRITORIALE



fsu-territoriale@seinesaintdenis.fr

SIGNALEMENT

PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

Les professionnels de l'ASE et des associations de Seine-Saint-Denis s'expriment

Nous nous sentons concernés par la Tribune des juges des enfants du Tribunal de Bobigny et par les différentes réactions de plusieurs associations et services de protection de l'enfance, sur l'ensemble du territoire français. Aujourd'hui, Nous, travailleurs sociaux à l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-Saint-Denis, vous alertons sur la façon dont nous sommes précipités vers un nouvel échec de la protection de l'enfance.

Nous alertons régulièrement notre direction départementale sur nos conditions de travail et notre difficulté chronique à assurer nos missions de service public. Les impossibilités à faire notre travail sont, de notre point de vue, la conséquence non seulement d'une privation des moyens que nous avons (non remplacements ou réductions du personnel, redéploiements, problèmes logistiques récurrents, isolement des circonscriptions) mais aussi des effets secondaires de l'organisation actuelle du travail et des moyens inadaptés mis à notre disposition au regard des missions qui nous sont confiées.

Pour ne pas augmenter sa masse salariale, considérée trop coûteuse, le département « externalise » le travail et le délègue à des prestataires de service. Les prestataires sont choisis sur la base d'appels d'offres aux moins coutant, résultat d'une politique continue de réduction immédiate des dépenses. Ces associations n'ont donc pas plus que l'ASE les moyens de mener à bien leurs missions de protection de l'enfance. L'organisation actuelle divise et rabat le travail éducatif à une série de tâches à accomplir de façon opératoire et morcelée.

Notre temps de travail est aujourd'hui, en grande partie palliatif, consacré à essayer de réduire les effets secondaires et nuisibles de cette organisation de travail toxique et chronophage au détriment du temps passé avec les familles dans la construction ou la réparation du lien. La protection de l'enfance se réduit donc à une organisation technocrate et comptable.

En conséquence de l'ensemble de ces processus, les enfants confiés, déjà fortement marqués par la problématique du lien, entre ruptures et discontinuités diverses, sont conduits de dispositifs en dispositifs. Cela entraîne de nouvelles ruptures relationnelles, et de soins, venant aggraver leurs difficultés et les précipiter vers des situations d'urgences et de crise. Tout ceci pourrait être évité ou endigué par la continuité de l'accompagnement et des choix politiques à long terme.

Au-delà de la question des moyens et du personnel, nous sommes prioritairement attentifs et concernés par les questions relatives aux politiques de la Protection de l'Enfance et à leurs mises en place, ainsi qu'au respect du cadre légal.

NOUS, travailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis, dénonçons ces processus qui vont à l'encontre des directives de la loi de 2016, laquelle préconise de favoriser la protection, la stabilité et la continuité des parcours dans la prise en charge des enfants confiés.

NOUS, travailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis, dénonçons les oppositions entre politiques territoriales et étatiques, lesquelles fabriquent des maltraitances institutionnelles et valorisent les chiffres au détriment du sens donné à notre action.

Si les juges dénoncent le fait de se retrouver à ordonner « des mesures fictives », NOUS, travailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis, dénonçons l'imposture que devient la protection de l'enfance.

